



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Compte-rendu de réunion Comité de pilotage du 30 janvier 2026

Site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orientienne (FR2600957)

Réunion du 30/01/2026 à Panges de 9h30 à 12h

Rédaction le 11/02/2026 : Mathilde POISSENOT - natura2000@pays-seine-et-tilles.fr

Validation : Bénigne COLSON

Personnes présentes

- BARRE Bertrand, chargé de mission Natura 2000 à la Région Bourgogne-Franche-Comté
- BARRE Peggy, gestionnaire FEADER Natura 2000 à la Région Bourgogne-Franche-Comté
- BONDOUX Marinette, fédération française des clubs alpins et de montagne de Dijon
- BOUZEGAOU Monique, conseillère municipale Etaules
- CHAPUT Jean-Marc, président du comité départemental de spéléologie et de canyonisme de Côte d'Or
- CHATEAU Patrice, conseiller municipal délégué à la biodiversité et à l'alimentation et conseiller métropolitain à Dijon métropole
- CLAIR Benoît, Syndicat de bassin de la Tille, de l'Ignon et de la Venelle
- COLSON Bénigne, président du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orientienne
- COUASNE Jean-Philippe, responsable technique à la fédération départementale de pêche de Côte-d'Or
- COURTOIS Olivier, conseiller municipal Etaules
- CROO Valentin, Syndicat de Bassin de l'Ouche
- DARNON Léo, responsable de l'UT Montagne Office national des forêts
- DESQUENES Christophe, maire de Panges
- DUCELLIER Géraldine, conseillère environnement à la chambre d'agriculture de Côte-d'Or
- GAY Françoise, maire de Messigny-et-Vantoux
- HARMAND Mariane, conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
- JULIEN Marine, chargée de mission biodiversité Fédération des chasseurs de Côte-d'Or
- LEFEVRE Jérémy, herpétologue à la Société d'histoire naturelle d'Autun - Observatoire de la faune de Bourgogne
- LIEGEOIS Mathieu, agent forestier Office national des forêts
- MECHIN Mathias, agent forestier Office national des forêts
- MINARD Léa, animatrice de la charte forestière de territoire du PETER Seine-et-Tilles
- MINARD Pascal, maire de Darois
- MUCHEMBLED Lisa, Syndicat de Bassin de l'Ouche
- NUYTEN Thomas, association des communes forestières de Côte-d'Or
- POISSENOT Mathilde, animatrice Natura 2000 du PETER Seine-et-Tilles
- PROST Monique, Société Entomologique de Dijon
- TRÉCA Marlène, conservatrice de la Réserve naturelle régionale-Forêt d'Exception du Val Suzon, Office national des forêts
- TROUBAT Alice, animatrice Natura 2000 au Parc national de Forêts
- VAXILLAIRE Yann, maire de Curtil-Saint-Seine

Personnes excusées

- BOURGUEIL Elise, cheffe de projet du PETER Seine-et-Tilles
- MULLER Bruno, conseiller municipal adjoint Curtil-Saint-Seine



- GODARD Océane, députée de la 1ère circonscription
- GUERRIER Alexandre, technicien forestier Centre national de la propriété forestières Bourgogne-Franche-Comté
- LEGRAIN Olivier, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Côte-d'Or
- LEPINE Eliane, maire de Poncey-sur-l'iglon
- LOUIS Catherine, présidente du PETR Seine-et-Tilles
- MARTINET Jean-Paul, président du comité départemental de cyclotourisme de Côte-d'Or
- RICHARD Sébastien, directeur départemental de la SAFER Bourgogne-Franche-Comté
- WOYNAROSKI Stéphane, conseiller régional à la Région Bourgogne-Franche-Comté, délégué eau et biodiversité, élu désigné pour le site de la Montagne côte-d'orientenne

Bénigne Colson, président du comité de pilotage, introduit la séance et présente l'ordre du jour :

- I. Introduction
- II. Bilan de l'animation 2025
- III. Programmation 2026
- IV. Questions diverses
- V. Présentation de l'étude réalisée aux Sources de l'Ignon en 2025

I. Introduction

Bénigne Colson rappelle que 2025 a été marquée par la validation du nouveau DOCOB Natura 2000. Après une courte présentation du site de la Montagne côte-d'orientenne, Mathilde Poissenot présente le bilan de l'animation 2025.

II. Bilan de l'animation 2025

1. Gestion des habitats et des espèces

Contrats Natura 2000

En 2025, le contrat ni-agricole ni-forestier « Gestion par fauche » de la prairie de Fontaine noire s'est poursuivi. Le montage du contrat forestier « Ilot Natura 2000 » en forêt communale de Saint-Martin-du-Mont a été finalisé et déposé sur Europac en décembre 2025 pour un budget de 27 830€ qui incluent les 8,33ha de surface de l'ilot, 88 arbres éligibles et 2 panneaux de sensibilisation à réaliser courant 2026.

2. Suivis scientifiques et techniques

Suivi amphibiens

Le suivi amphibiens s'est poursuivi dans le cadre de l'action « crapauds » consistant en la traversée manuelle des amphibiens dans le Val Suzon et rendu possible grâce à la mobilisation de l'ensemble des partenaires : le Groupe naturaliste universitaire de Bourgogne (GNUB), la Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val-Suzon (RNR-FE - ONF), le Conseil départemental de la Côte-d'Or (CD21) (services environnement et route), la Société d'histoire naturelle d'Autun – Observatoire de la faune de Bourgogne (SHNA-OFAB) et l'animation Natura 2000. Cette année 1441 amphibiens ont été sauvés dont 1377 crapauds communs, 44 salamandres tachetées et 11 alytes accoucheurs. Le taux de mortalité de 8,3%, est beaucoup plus important que les années passées. Il s'explique notamment par l'usure des filets qui se sont cassés sous le poids de la neige et ont nécessité le remplacement d'un important linéaire. Avec 96 bénévoles ayant participé au cours des 77 jours de relèves quotidiennes, cette action contribue à une sensibilisation importante.



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Suivi Damier du frêne

Le bilan pour le Damier du frêne reste très préoccupant avec l'observation d'1 seul imago et d'1 seul nid communautaire, et ceci malgré un effort de prospection plus important en 2025 (6 passages au titre de l'animation Natura 2000 en juin et juillet). Sur d'autres secteurs de Bourgogne-Franche-Comté où l'espèce est connue, davantage de Damiers du frêne ont été observés que les années précédentes : l'année 2025 était donc une année favorable pour l'espèce et son déclin au sein du site Natura 2000 serait donc à mettre en lien avec d'autres paramètres que les conditions météorologiques.

Suivis chauves-souris

Le suivi des chauves-souris s'est poursuivi en 2025 par les bénévoles du Groupe chiroptères de Bourgogne :

- 132 individus de 11 espèces au Peuptu de la Combe Chaignay en période d'hibernation ;
- 141 individus de 9 espèces à la Carrière de Malpertuis à Norges-la-Ville en période d'hibernation ;
- comptage à l'envol du Minioptère de Schreibers au Peuptu de la Combe Chaignay avec des effectifs moins importants en 2025 qu'en 2024 : 19 (contre 97 en 2024) individus au printemps et 142 (contre 237 en 2024) à l'automne

Outre ces suivis, un comptage des chauves-souris en période d'hibernation a été réalisé dans les forges de Val-Suzon où 10 individus de 4 espèces différentes ont été recensés.

Suivi grands mammifères

Le suivi est effectué à l'aide de deux pièges photos situés aux deux entrées du Peuptu de la Combe Chaignay. Malgré la protection physique des deux entrées et la mise en place d'affiches plastifiées rappelant l'interdiction de pénétration et le risque de dérangement d'espèces protégées par l'ONF en 2023, il est présumé une tentative de pénétration au niveau de l'entrée haute où le piège photo a été détourné.

Jean-Marc Chaput intervient pour dire que ce ne sont pas des spéléologues fédérés. Mathilde Poissenot souligne que, qu'ils soient fédérés ou non, leurs équipements (cordes, casques, mousquetons) et le fait qu'ils aient bougé le piège photo laisse fortement penser qu'ils sont rentrés dans le but de pratiquer de la spéléologie malgré les dispositifs d'interdiction.

Concernant le suivi grands mammifères, aucun individu loup-lynx n'a été observé mais les espèces communes sont présentes : renard, chat sauvage, sanglier, chevreuil, martre... Au sujet du réseau grands mammifères, Marlène Tréca intervient pour savoir si l'animation Natura 2000 a intégré le réseau. Ce n'est actuellement pas le cas. La question est posée de savoir où en est l'animation de ce réseau par l'Office français de la biodiversité : Mathilde Poissenot voit pour poser la question à Delphine Chenesseau (OFB) puisque des échanges sont en cours sur l'utilisation des pièges photos sur d'autres secteurs du site Natura 2000.

Suivi Sabots de Vénus

Le Sabot de Vénus n'a pas été suivi en 2025 mais plusieurs échanges et rencontres ont eu lieu pour définir un nouveau protocole sur le site et permettre un suivi standardisé. L'objectif est de s'appuyer sur les travaux réalisés par le Parc national de forêts (PNFor) dans le cadre un stage en 2024 avec l'appui du CNRS. Deux protocoles sont proposés et seraient applicables au site de Bellefontaine :

- la « Capture-Marquage-Recapture » permettant le suivi des effectifs au sein de placettes et consistant à marquer tous les individus de Sabots de Vénus recensés dans la placette ;
- le « Site occupancy » avec une dimension à plus large échelle consistant à suivre la distribution de l'espèce et sa présence ou son absence sur un maillage plus large que celui de la population.

Etude sur les milieux tufeux

Prévue dès 2023 et inscrite dans le contrat de bassin de la Tille, l'étude portant sur les milieux tufeux de l'entité des Sources de l'Ignon a été initiée en 2024 et les inventaires se sont poursuivis en 2025. Les résultats de l'étude sont présentés en fin de COPIL.

3. Communication et sensibilisation

Sensibilisation de public spécifique

En 2025, deux réunions à destination de publics spécifiques ont eu lieu :

- 1 journée à destination des propriétaires forestiers en partenariat avec le CNPF dont le bilan a été positif au niveau du contenu mais il est regretté de ne pas avoir réussi à toucher davantage de forestiers.
- 1 matinée d'information à destination des agriculteurs en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or en vue de proposer un projet agro-environnemental et climatique à partir de 2026 et afin de recueillir les besoins pour la construction du projet : le sujet est abordé plus en détail dans la programmation 2026.

Sensibilisation du grand-public

Les animations à destination du grand-public ont cette année encore bien fonctionné : les sorties nature (amphibiens, oiseaux, chauves-souris) étaient complètes. Des animations sur le thème de la pollution lumineuse ont de nouveau été proposées en 2025 avec l'organisation d'un événement inter dispositifs du Pays Seine-et-Tilles à l'occasion de la Nuit des étoiles d'hiver avec la Charte forestière de territoire (CFT), le Contrat local de santé (CLS) et Natura 2000 qui a permis de toucher plus de 80 personnes. Plusieurs animations en partenariat avec la RNR-FE du Val Suzon ont été proposées cette année : projection-débat, spectacle de théâtre en nature, soirée d'écoute des chauves-souris, etc.

Sensibilisation du jeune public

Des animations auprès du jeune public ont été proposées en 2025 et plus de 400 enfants ont été touchés avec :

- Des animations auprès des scolaires à l'occasion des traversées des amphibiens du Val Suzon
- Des animations de sensibilisation aux enjeux de biodiversité en centres de loisirs
- Des animations dans le cadre de l'Aire terrestre éducative de Messigny-et-Vantoux, projet consistant à confier la gestion d'un espace « naturel » aux élèves de CM1/CM2 de l'école élémentaire de Messigny-et-Vantoux, animé jusqu'en juin 2025 par l'association Pirouette-Cacahuète puis repris par les partenaires (RNR-FE et Natura 2000) à partir de Septembre.

Sensibilisation autres

D'autres publics ont également bénéficié de sorties comme le public en reconversion de Quetigny et les étudiants de la MFR de Pouilly-en-Auxois venus sur le dispositif crapauds. La conférence des maires du Pays Seine-et-Tilles a également permis de présenter les enjeux relatifs aux corridors écologiques aux élus du territoire. Enfin, s'inscrivant dans la continuité des projets menés avec les élèves du territoire, l'inauguration des panneaux sur le site du Ru blanc aura permis de présenter le projet aux partenaires et élus du territoire.

Sensibilisation en lien avec le projet « Milieux humides »

Le projet « Milieux humides » s'est inscrit dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (CLEA) porté par le Pays Seine-et-Tilles et le dispositif Natura 2000. Il a permis à deux classes du territoire (CE1-CE2 de Saint-Seine-l'Abbaye et CM1-CM2 de Marsannay-le-Bois) d'être accompagnées par une graphiste, Livia Marchand de l'Atelier Pangram, pour travailler sur un projet à la fois graphique mais aussi de sensibilisation à l'importance des milieux humides.

De nombreuses animations diverses autour de ce projet ont pu avoir lieu : dessin d'observation sur le site du Ru blanc ; travail graphique sur les textures, la forme de l'eau ; expérimentation pour expliquer le rôle fonctionnel des milieux humides ; travail des textes avec les élèves ayant abouti à deux supports de communication...

Communication

Dans le cadre du projet Milieux humides, les élèves ont travaillé sur la réalisation d'un dépliant et de panneaux pédagogiques installés sur le site du Ru blanc.

Concernant le site internet de la Montagne côte-d'orientienne, un important travail de réorganisation du site a débuté en 2025 depuis que la problématique liée à l'affichage des actualités a été résolue : l'objectif était que la présentation du site Natura 2000 ne se fasse plus par l'entrée « anciens sites » mais suive la trame du nouveau DOCOB.

La communication a été diffusée pour chacun des événements grand-public organisés par l'animation Natura 2000 via différents supports et médias.



4. Veille à la cohérence des politiques publiques

En 2025, une seule évaluation des incidences a été réalisée portant sur l'extension d'un garage chez un particulier de la commune de Val-Suzon (soumise au règlement national d'urbanisme).

Sollicitations diverses

N'ayant pas fait l'objet d'évaluation des incidences, deux sujets pouvant avoir une incidence sur les enjeux du site ont été remontés à l'animatrice Natura 2000 :

- 1 cas de drainage dans la prairie de la combe de St-Fol avec détournement du cours d'eau qui traverse la prairie
- Le constat de voies d'escalade présentes dans le Val Courbe : les échanges avec le référent des sites naturels d'escalade ont abouti à la conclusion que les voies étant difficilement accessibles et non entretenues, le parti pris était de ne pas communiquer à leur sujet pour éviter toute pratique sur ce secteur.

Lien avec les partenaires

L'animatrice Natura 2000 a participé à différents comités (consultatif, de gestion, de suivi) organisés par plusieurs partenaires (CFT, RNR-FE du Val Suzon, PNFor) afin d'être tenue informée des actions en cours sur le territoire.

5. Gouvernance

Révision DOCOB

En 2025, un temps encore conséquent a été consacré au premier semestre à la révision du DOCOB avec la rédaction et finalisation des fiches actions d'une part et l'intégration des retours suite à la relecture par les partenaires techniques. Le DOCOB a été validé en COPIL le 07/07/2025 et l'arrêté régional portant approbation du document d'objectifs est en date du 08/12/2025.

Autres volets relatifs à la gouvernance

Répondant à l'enjeu de gouvernance, du temps d'animation a été consacré à :

- la participation aux journées à destination des animateurs Natura 2000 organisées par la Région BFC ;
- l'accueil d'Axelle Lalouette dans le cadre d'un stage volontaire ;
- la participation à des réunions en lien avec les autres dispositifs du Pays.

Pour ce dernier volet, l'animatrice a suivi les travaux portant sur l'évaluation du Schéma de cohérence territoriale afin de voir comment les corridors écologiques (trame verte et bleue) étaient prises en compte à l'échelle du Pays Seine-et-Tilles. Une évaluation des impacts en santé environnementale a également permis de voir comment les aspects environnementaux étaient pris en compte dans les politiques publiques. Mathilde Poissenot souligne l'intérêt d'avoir une vue d'ensemble des différents dispositifs du Pays ce qui permet d'identifier des leviers d'actions pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et de biodiversité à l'échelle du territoire.

6. Bilan 2025

Bilan temporel 2025

En 2025, un temps important aura été consacré au volet administratif en lien avec la finalisation du DOCOB qui aura représenté 40j de temps de travail. Le second volet important est celui de la sensibilisation avec 56j consacrés à l'animation et l'organisation d'actions de sensibilisation auprès d'un large public (scolaire, grand-public, etc.)

Bilan financier 2025

Bénigne Colson présente le bilan financier 2025 d'un montant de 58 235€ dont 42 015€ pour le poste lié à l'animation et 16 220€ de coûts simplifiés. Parmi les dépenses pour les projets Natura 2000, environ 1/3 a été dédié à des supports de communication (dont panneaux au Ru blanc), 1/4 au financement de l'appui technique de la Chambre d'agriculture pour le montage du PAEC (hors coûts simplifiés) et moins d'1/4 au financement d'animations de sensibilisation.

III. Programmation 2026

1. Suivis scientifiques et études

Cartographie des habitats

Une importante étude de cartographie des habitats naturels d'une partie du site Natura 2000 est lancée en 2026. Cette cartographie servira de support pour la mise en place d'un grand nombre d'opérations prévues dans le nouveau document d'objectifs sur la programmation 2025-2034. Cette actualisation de la cartographie se justifie par le manque de précision des anciennes cartographies et notamment avec la présence d'habitats d'intérêt communautaire non localisés (exemple du site des Essarts à Curtil-Saint-Seine dont la cascade de tuf ne figurait pas dans les anciennes cartographies).

En termes de calendrier, les échanges sur le lancement de cette étude ont débuté dès 2024 avec la Région BFC et le lancement d'un marché public à procédure adaptée a été effectué en octobre 2025. L'analyse des offres a permis de retenir le bureau d'études Biotope. La réunion de lancement est prévue en avril.

Identification d'une trame de vieux bois

A l'instar de la cartographie des habitats, l'identification d'une trame de vieux bois à l'échelle du site servira d'outil pour la mise en place de contrat Natura 2000. Elle permettra d'identifier si la trame existante est fonctionnelle et le cas échéant, les secteurs où proposer la mise en place de nouveaux îlots de bois sénescents. Le stage est envisagé de mars à août 2026.

Elaboration de notices de gestion

Prévue dès 2025, l'élaboration des notices de gestion est finalement reportée à après la cartographie d'habitats : cette dernière servira de support pour identifier les secteurs à intégrer dans les notices de gestion.

Suivi de la flore

Un suivi de la flore est envisagé dans le cadre de la réalisation des diagnostics écologiques prévus lors de la mise en œuvre du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) présenté ci-après.

Autres suivis techniques scientifiques et techniques

Il est prévu la poursuite des suivis suivants :

- Damier du frêne : avec un effort de prospection tout aussi important qu'en 2025
- Relève des pièges photos : la relève se poursuivra
- Espèces exotiques envahissantes : la veille sera réalisée dans le cadre de l'étude cartographique des habitats qui prévoit la géolocalisation des espèces exotiques envahissantes dans son cahier des charges
- Sabots de Vénus : suite aux échanges de 2025, il est prévu d'initier un nouveau protocole de suivi de la population de Sabots de Vénus
- Complément d'inventaires d'espèces de la Directive Habitats : il est prévu la recherche de Vertigo de Desmoulins (mollusque), espèce d'intérêt communautaire
- Chauves-souris : les comptages se poursuivront en 2025

2. Gestion des habitats et des espèces

Mise en protection de la cavité de Norges-la-Ville

Parmi les priorités de 2026, il est prévu de reprendre les réflexions sur les possibilités de mise en protection de la cavité de Norges-la-Ville. En effet, fin 2025, il a été constaté la présence d'un grand groupe de personnes à l'intérieur de la cavité abritant plusieurs espèces de chauves-souris en période d'hibernation et générant un risque important de dérangement d'espèces protégées.



Jean-Marc Chaput intervient pour dire que ce sont des spéléologues qu'il connaît et exprime son mécontentement sur le fait qu'il ait été contacté par l'Office français de la biodiversité alors qu'il n'y avait aucune interdiction à l'entrée de la cavité. Plusieurs échanges ont lieu sur les questions relatives à la propriété privée, à sa matérialisation et au signalement d'espèces protégées.

Jean-Marc Chaput reproche qu'aucun listing des cavités avec des chauves-souris ne leur ait jamais été communiqué et que les spéléologues ne peuvent pas être informés de toutes les cavités avec des chauves-souris. Mathilde Poissenot rappelle que la cavité de Norges-la-Ville est en site Natura 2000 (donnée disponible depuis Géoportail) et que des échanges ont régulièrement lieu entre la SHNA et les spéléologues pour les sensibiliser aux enjeux liés aux chauves-souris qui sont toutes protégées en France. Il est surprenant qu'aucune des personnes présentes n'ait connaissance du statut de protection des chauves-souris dont plusieurs individus figurent sur les photos prises.

Mathilde Poissenot poursuit la présentation en rappelant l'historique des actions menées sur Norges-la-Ville avec plusieurs pistes de réflexions pour la suite parmi lesquelles :

- Reproposer une fermeture physique du site plus « légère » et moins coûteuse au propriétaire en vue de monter un contrat Natura 2000 ;
- Rééchanger avec la DDT sur les possibilités d'APPB ;
- A minima et indépendamment de ces propositions, installer un panneau de sensibilisation à l'entrée du site.

Mise en œuvre d'un projet agro-environnemental et climatique

Suite aux échanges débutés dès 2025, le projet de PAEC porte sur un territoire plus large que le site Natura 2000 afin d'intégrer les prairies présentes en limite du site sur lesquelles, certains usages peuvent avoir des répercussions sur les enjeux du site. Outre les enjeux de biodiversité, le risque de déprise agricole est aussi un enjeu fort sur certains secteurs du site Natura 2000 : en effet, la perte de milieux prairiaux induit une perte de biodiversité puisque ces milieux sont utilisés par un grand nombre d'espèces.

Le PAEC consiste en le montage d'un dossier élaboré par l'animatrice Natura 2000 avec l'appui de la Chambre d'agriculture déposé auprès de la DRAAF pour obtenir une subvention pour les agriculteurs, en compensation d'un éventuel manque à gagner lors de la mise en œuvre d'actions réalisées en faveur de la biodiversité. Géraldine Ducellier présente plus en détail les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) proposées dans le PAEC dans lesquelles les agriculteurs peuvent s'engager et recevoir une contrepartie financière : la réalisation de mise en défens et/ou de retard de fauche, le maintien du pâturage, une gestion extensive dans les milieux humides, etc. Les mesures les plus contraignantes sont les mieux rémunérées. Une mesure de création de prairie très bénéfique pour la biodiversité ne sera finalement plus éligible suite aux modifications des conditions de financement au niveau national. En l'absence de cette mesure pour laquelle plusieurs agriculteurs avaient témoigné leur intérêt lors de la réunion d'information du 25/11/2025, il est difficile de savoir combien de personnes voudront s'engager dans une MAEC.

Le dépôt du PAEC a été effectué en janvier et la réponse sera donnée en février / mars avec un budget alloué. Des rencontres individuelles avec les agriculteurs auront lieu en mars / avril pour affiner leur projet puis ils devront engager leurs parcelles avant le 15 mai. Des diagnostics écologiques sur les parcelles engagées seront à effectuer avant le 15 septembre 2026.

3. Communication et sensibilisation

Communication

La communication (mise à jour sites internet) et diffusion des événements grand-public se poursuivra en 2026. Plusieurs projets de conception et réalisation de panneaux pédagogiques sont prévus en 2026 avec :

- Panneaux pédagogiques sur l'aire terrestre éducatives (ATE) de Messigny-et-Vantoux réalisés avec les élèves ;
- Panneau de sensibilisation aux Laverottes (Epagny) pour rappeler les enjeux du site Natura 2000 ;



- Panneau de sensibilisation à l'entrée de la cavité de Norges-la-Ville pour rappeler la réglementation relative au dérangement d'espèces protégées.

Sensibilisation

- Public jeune : poursuite d'animations sur le site de l'ATE à Messigny-et-Vantoux ; animations ponctuelles à destination des écoles et des centres de loisirs avec déjà une dizaine de demandes reçues de la part des écoles du territoire ;
- Grand public : poursuite des animations selon le même format qu'en 2025 dont 4 animations déjà programmées et d'autres à venir ;
- Autres : animation prévue avec le CNPF à destination des propriétaires forestiers, autres animations à destination des élus ou des usagers...

4. Gouvernance et veille à la cohérence des politiques publiques

Veille à la cohérence des politiques publiques

Sur le volet ancrage territorial, il sera prévu en 2026 :

- Participation aux réunions des partenaires,
- Lien avec les actions menées au titre de la RNR-FE du Val Suzon : gestion des risques en forêts, observatoire des paysages, étude de faisabilité d'un crapauduc...
- Lien avec le Parc national de forêts : Sabots de Vénus, Damier du frêne...
- Actions communes avec les autres dispositifs du Pays Seine-et-Tilles (santé environnementale et le CLS, forêts et la CFT...)
- Veille à la cohérence des politiques publiques

Gouvernance

L'animation et la mise en œuvre du DOCOB auront lieu tout au long de l'année avec la gestion courante et le suivi des différentes entités du site.

5. Programmation 2026

Programmation 2026

Concernant la répartition du temps de travail sur les différents volets de l'animation Natura 2000, il est prévu un temps moindre sur les aspects administratifs en 2026 et une part plus importante du temps consacrée aux actions de gestion et de connaissance.

Budget prévisionnel 2026

Bénigne Colson présente le budget prévisionnel 2026 qui s'élève à 65 458€ dont 42 381€ liés au poste de l'animation et 4 375€ pour l'accueil d'un stagiaire sur l'identification d'une trame de vieux bois. Cela porte à 18 702€ les montants des 40% de coûts simplifiés qui se répartiront entre les frais de déplacements, les frais de structure, les animations de sensibilisation, la création de supports pédagogiques et un budget alloué pour une formation.

Outre les dépenses liées à l'animation, deux enveloppes budgétaires indépendantes sont prévues pour la cartographie des habitats et l'appui technique de la Chambre d'agriculture dans la mise en œuvre du PAEC.

IV. Questions diverses

Les questions et échanges ont eu lieu au fil de la présentation.



V. Présentation de l'étude réalisée aux Sources de l'Ignon

Mathilde Poissenot rappelle brièvement le contexte de l'étude : elle fait suite à la réalisation de travaux de réouverture réalisés en 2018 sur le marais présent aux sources de l'Ignon et dans la continuité desquels une étude hydrologique avait été réalisée par Emmanuel Soncourt en 2019-2020. En 2022, le constat avait été fait que l'eau ne circulait plus dans l'un des bras qui permettait en temps normal d'alimenter l'amont du marais, ce qui avait conduit à son assèchement. La question s'était posée avec le syndicat de bassin de la Tille, de l'Ignon et de la Venelle (SITIV) de savoir s'il fallait ou non intervenir. Pour répondre à la question des bénéfiques ou non d'une intervention sur le milieu, il a été décidé de mener une étude portant sur 3 compartiments :

- Les **amphibiens**, étude réalisée par la Société d'histoire naturelle d'Autun – Observatoire de la faune de Bourgogne
- Les **bryophytes** (mousses), étude réalisée par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien
- La **faune piscicole et macrobenthique**, étude réalisée par la Fédération de pêche de Côte-d'Or (FDP21)

Le volet bryophyte est présenté par Mathilde Poissenot, Olivier Bardet s'étant excusé de ne pas pouvoir être présent.

Le volet amphibiens est présenté par Jéméry Lefèvre, herpétologue à la SHNA-OFAB.

Le volet piscicole, milieux aquatiques et macroinvertébrés benthiques est présenté par Jean-Philippe Couasné de la FDP21.

Le contenu des présentations est transmis en pièces jointes à ce compte-rendu. En conclusion, Benoît Clair (SITIV) et Mathilde Poissenot indiquent que les résultats des études ont convergé vers une même conclusion : en l'état actuel, les bénéfiques d'une intervention sur les arrivées d'eau seraient très limités mais risqueraient d'avoir un impact sur les compartiments étudiés. Sur les volets piscicole et bryophytique, la qualité de l'eau semble problématique mais sans leviers d'actions identifiés à l'échelle du site, celle-ci étant liée à des pratiques en dehors du site. En l'état actuel, la libre évolution apparaît comme le choix de gestion le plus adapté pour préserver les enjeux identifiés sur le site.

Le 12/02/2026

Le Président du Comité de Pilotage
Bénigne Colson

Pièces jointes :

- Présentation de la réunion du COPIL : **1_COPIL 2026-01-30_Bilan 2025 et programmation 2026**

- Présentation de Jérémy Lefèvre (SHNA) sur l'étude aux sources de l'Ignon – Volet Amphibiens :

2_COPIL 2026-01-30_Etude amphibiens sources Ignon_SHNA

- Présentation de Jean-Philippe Couasné (Fédération de pêche 21) sur l'étude aux sources de l'Ignon – Volet faune piscicole et macroinvertébrés benthiques :

3_COPIL 2026-01-30_Diag piscicole macrobenthos sources Ignon_fedepeche21